

Ua

PROCÈS-VERBAL

Commission de la Recherche
16 janvier 2023

*Soumis au vote de la Commission de la
Recherche du 26 juin 2023*

U A

Ua

U/A

U A

La Commission de la Recherche de l'Université a été réunie le 16 janvier 2023 à 14h35 en salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de M. SIMONEAU.

ROBLÉDO Christian Président de l'université	Excusé
SIMONEAU Philippe Vice-président recherche	Présent
ALLAIN Magali	Présente
ALLAIN Philippe	Excusé
AUBOURG Sébastien	Présent
BARICHARD Vincent	Présent
BEHUET Corentin	Présent
BLANCHARD Philippe	Présent
BRÉARD Dimitri	Présent
CAMUS Sandra	Présente
CHEN Jaspe	Excusée, donne procuration à Corentin BEHUET
CHUREAU Véronique	Présente
CLERE Nicolas	Présent
CONTE Sabrina	Présente
DAUCÉ Bruno	Excusé
DELALEU Frédéric	Absent
DENÉCHÈRE Yves	Présent
DUPARC Caroline	Excusée, donne procuration à Martine LONG
EL BICHR Meryem	Excusée
JUSSIEN Christelle	Présente
LAGARCE Frédéric	Excusée, donne procuration à Pierre-Marie ROY
LANDÈS Claudine	Présente
LE NAN Frédérique	Présente
LIBOUBAN Hélène	Présente
LONG Martine	Présente
MALLEGOL Patricia	Présente
MANN Etienne	Absent
MARCHAIS Véronique	Excusée, donne procuration à Nicolas CLERE
MATHIEU Elisabeth	Excusée
MOJTAHID Meryem	Excusée, donne procuration à Nicolas CLERE
MOREL-BROCHET Annabelle	Excusée, donne procuration à Sandra CAMUS
PERCHEPIED Laure	Excusée, donne procuration à Hélène LIBOUBAN
POINT Laetitia	Absente
ROUSSEAU Audrey	Présente
ROY Pierre-Marie	Présent
VAUDEL Gwenaëlle	Excusée, donne procuration à Magali ALLAIN
VIGNON-BARRAULT Aline	Excusée

Membres à titre consultatif présents :

Christophe DANIEL, Doyen de la Faculté de Droit, Economie et Gestion
Éric PIERRE, Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines et Sociales
Emmanuelle GESLIN, représentant le Directeur de l'UFR des Sciences

Personnes invitées par le Président :

Bénédicte GIRAULT, Directrice de la Recherche, de l'Innovation et des Etudes Doctorales

Secrétariat de séance :

Cellule institutionnelle

Ordre du jour :

Table des matières

1. Informations générales	1
1.1 Résultats élections CER ComUE.....	1
1.2 Retour sur la réunion CRESRI de décembre	1
2. Procès-verbaux	3
2.1 Procès-verbal de la Commission de la recherche du 04 avril 2022	3
2.2 Procès-verbal de la Commission de la recherche du 31 mai 2022	3
3. Prospectives et moyens	3
3.1 Mobilité internationale recherche.....	3
4. Vie des laboratoires	5
4.1 2 ^{ème} avis sur un refus de renouvellement d'inscription en doctorat	5
5. Vie institutionnelle	7
5.1 Election d'un membre au Bureau de la Commission de la Recherche.....	7
4. Questions diverses	7
4. ANNEXE : diaporama de la séance du 16 janvier 2023	8

M. SIMONEAU ouvre la séance de la Commission de la Recherche à 14h35. A l'ouverture de la séance du 16 janvier 2023, 26 membres sont présents ou représentés (37 membres en exercice, 19 membres présents et 7 membres représentés). Il fait état des présents et des excusés.

1. Informations générales

1.1 Résultats élections CER ComUE

M. SIMONEAU annonce que Mme Fanny OLLIVIER a été élue au Comité d'éthique recherche de la ComUE parmi quatre candidats suite au départ de M. Pierre-Marie ROY.

1.2 Retour sur la réunion CRESRI de décembre

M. SIMONEAU souhaite informer les membres de la CR sur ce qui a été dit lors de la dernière réunion du CRESRI. Un point portait sur la politique de la Région en termes de dialogue sciences et société. Un autre point portait sur le bilan de la mise en œuvre de la politique régionale Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation pour 2022, et le dernier point portait sur les perspectives 2023.

Il rappelle que le dialogue sciences et société est particulièrement important pour la Région actuelle. L'introduction de ce point a été effectuée par M. François HOUILLER, ancien PDG de l'INRA et actuel PDG d'IFREMER, sur les sciences participatives. La Région a ensuite présenté sa stratégie pour la période 2023-2028 avec trois ambitions :

- Ambition 1 : Les jeunes ligériens : avenir de la science
 - Objectif 1 : Faciliter la rencontre des jeunes et des chercheurs et la formation des enseignants à la médiation scientifique
 - Objectif 2 : Faire des jeunes des acteurs de la science
- Ambition 2 : Les Pays de la Loire : un territoire de sciences
 - Objectif 3 : Permettre l'accès aux ressources scientifiques dans chaque territoire
 - Objectif 4 : Renforcer les relations entre les scientifiques et les décideurs publics et privés
- Ambition 3 : Face aux transitions : la science pour et par les ligériens
 - Objectif 5 : Informer les ligériens sur les transitions et leurs enjeux
 - Objectif 6 : Organiser le dialogue entre la science et les ligériens

En termes de politique régionale, la première ambition a trait à la création de campus régionaux attractifs et connectés. Des actions sont financées dans le cadre du Contrat de Plan État-Région (CPER), notamment tout ce qui va concerner la mise en réseau des universités ligériennes. M. SIMONEAU cite à ce propos la mise en place d'un réseau très haut-débit entre les Universités de Nantes, d'Angers, du Mans et les sites périphériques. Ce volet du CPER numérique est piloté par l'Université d'Angers. Il évoque également le CPER équipement qui consiste à investir dans des infrastructures, des équipements et des projets de recherche discriminants et attrayants pour les écosystèmes régionaux. 13 projets ont été retenus pour un montant de 5,7 M€. Un certain nombre d'éléments sont présents en dehors du CPER, comme des investissements immobiliers privés, l'appel à projet infrastructures de recherche, le soutien aux plateformes sciences de la vie et du vivant et l'abondement de projets.

L'ambition 2 concerne l'accompagnement des talents et des ambitions collectives, avec des dispositifs comme Pulsar, Etoiles montantes et Connect Talent. En 2022, 45 dossiers ont été déposés dans le cadre de Pulsar pour un montant total de 435 k€. L'Université d'Angers avait soumis 5 projets qui ont tous été cofinancés par la Région. 7 dossiers ont été financés par la Région dans le cadre du dispositif Etoiles Montantes pour un montant de 800 k€, dont un dossier financé pour l'Université d'Angers. 2 dossiers ont enfin été validés en 2022 par la Région dans le cadre du dispositif Connect Talent pour 750 k€ dont un pour l'Université d'Angers, au LAREMA. La Région cofinance les allocations doctorales à hauteur de 2,4 M€ pour une quarantaine d'allocations. L'Université d'Angers a obtenu 3 cofinancements pour des thèses SHS. Le dispositif Trajectoire Nationale est à destination des collègues qui coordonnent un projet ANR et qui peuvent bénéficier d'une aide de la Région de l'ordre de 50 k€. Enfin, 17 projets ont été soutenus dans le cadre du dispositif Trajectoire Europe qui renvoie à la coordination de projets européens.

L'ambition 3 consiste à mobiliser le potentiel académique pour réussir les transitions avec trois dispositifs mentionnés. Les démonstrateurs de recherche académique sont des équipements discriminants sur une technologie de rupture ayant pour objet de démontrer un potentiel d'industrialisation d'une solution dans une filière stratégique de l'économie ligérienne. 3 projets ont été soutenus pour un montant total de 2 M€ mais aucun n'a été déposé par l'Université d'Angers. Le dispositif Chaire Régionale d'Application consiste en la mise en place de collaborations sur le long terme entre un partenaire de type PME et la recherche. 3 projets ont été soutenus pour un montant de 420 k€ dont un projet angevin. Enfin, les thèses Tandem Cifre sont des cofinancements de thèse sur des sujets de ressourcement scientifique dans le cadre d'une collaboration préalablement nouée entre un laboratoire et une entreprise. 7 projets ont été soutenus pour un montant de 400 k€ dont une thèse pour l'Université d'Angers.

Les perspectives pour l'année 2023 sont la reprise de l'ensemble des dispositifs mentionnés, et la mise en place d'un nouveau dispositif intitulé "Chaire Territoire d'Avenir". M. SIMONEAU pense que ce dispositif est davantage à destination des unités de recherche en SHS. Il termine par une présentation du calendrier des appels à projet de la Région pour l'année 2023 (*voir diaporama en annexe*).

Mme CAMUS aimerait savoir s'il y a des possibilités de recruter du personnel dans le cadre des Chaires régionales d'application et des Chaires territoire d'avenir.

M. SIMONEAU confirme qu'il est possible de recruter du personnel dans les Chaires régionales d'application, du type technicien, ingénieur, etc. Il demandera à M. RICHOMME de venir présenter son projet à une prochaine séance, étant donné qu'il a obtenu une Chaire régionale d'application. En revanche, M. SIMONEAU ne peut confirmer une telle possibilité pour la Chaire territoire d'avenir, le cahier des charges et les objectifs du dispositif n'étant pas connus.

M. BLANCHARD aimerait savoir si le dispositif Trajectoire nationale ne concerne que les personnes qui sont coordinatrices d'un projet PRC car il était évoqué un élargissement du dispositif aux jeunes chercheurs.

M. SIMONEAU confirme et explique que ce dispositif n'est toujours pas élargi aux jeunes chercheurs. Il lui semble que les porteurs de projet PRCE ne sont pas non plus éligibles.

M. DENÉCHÈRE aimerait avoir des informations sur la dimension recherche de la ComUE car des projets PIA4 avaient notamment été construits.

M. SIMONEAU répond que les deux projets PIA4 ont été déposés mais non retenus. Un autre projet a été déposé dans le cadre de la troisième vague de dépôt mais celui-ci est sur une dimension complètement différente des deux précédents. Le projet déposé porte en effet sur la santé dans nos territoires. Par ailleurs, un appel à projet avait été lancé, avant même la création de la ComUE, entre Le Mans Université et l'Université d'Angers. Il avait été financé en grande partie par les reliquats de l'Université Bretagne Loire (UBL) et une autre partie avait été obtenue dans le cadre du dialogue stratégique de gestion (DSG) avec l'État. Il ne peut pas dire qu'il n'y aura plus d'appel à projet au niveau de la ComUE mais encore faut-il qu'elle ait des financements. M. SIMONEAU évoque aussi des demandes dans le cadre du DSG pour diverses actions. Pour autant, il semble que le DSG soit amené à disparaître très prochainement.

2. Procès-verbaux

[2.1 Procès-verbal de la Commission de la recherche du 04 avril 2022](#)

En l'absence de remarque, M. SIMONEAU met à l'approbation de la Commission de la Recherche le procès-verbal de la commission recherche du 04 avril 2022.

Le procès-verbal de la commission recherche du 04 avril 2022 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

[2.2 Procès-verbal de la Commission de la recherche du 31 mai 2022](#)

En l'absence de remarque, M. SIMONEAU met à l'approbation de la Commission de la Recherche le procès-verbal de la commission recherche du 31 mai 2022.

Le procès-verbal de la commission recherche du 31 mai 2022 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

3. Prospectives et moyens

[3.1 Mobilité internationale recherche](#)

M. SIMONEAU rappelle que l'Université d'Angers a décidé de découper l'appel à projet MIR 2023 en deux sessions, avec une première session pour des mobilités entre janvier et fin août et une deuxième session pour des mobilités entre septembre et fin décembre. L'enveloppe disponible est de 100 k€. Les dossiers sont évalués et classés par la SFR avant une discussion en bureau de la CR. La proposition est ensuite étudiée par la CR pour

3

validation ou modification. Différents critères d'éligibilité avaient été définis dont la prise en compte de l'impact carbone des déplacements, avec une limite à 100 kg équivalents CO2 par jour. Il est également demandé à ce qu'il y ait un seul dossier de mobilité par bénéficiaire. Les déplacements pour la participation à des colloques sont non éligibles et la mobilité doit être prévue avant le 31 août pour être éligible sur la première session. Des critères de priorisation avaient aussi été établis :

- 1 – mobilité dans le cadre de collaborations internationales structurées (IRL, IRP, LIA...)
- 2 – mobilité pour un doctorant (sauf cotutelle)
- 3 – mobilité proposée par un candidat n'ayant pas bénéficié du programme MIR sur les deux dernières années
- 4 – mobilité proposée par un candidat ayant déjà obtenue une MIR

Un dernier critère peut permettre de départager deux projets à travers la présence d'un cofinancement.

M. SIMONEAU comptabilise 17 projets de mobilités sortantes pour un total de 62 246 € et 16 projets de mobilités entrantes pour un total de 40 841 €, soit un montant total qui est légèrement supérieur au 100 k€ de l'enveloppe. Le bureau de la CR a choisi de ne pas retenir certaines mobilités pour les raisons suivantes :

- Mobilité sortante, Pôle Matériaux, Moltech Anjou, M. GOEB : projet retiré car obtention d'un financement CNRS
- Mobilité sortante, Pôle Végétal et Environnement, LPG, Mme SCHWEIZER : priorité donnée pour une demande de mobilité entrante
- Mobilité sortante, Pôle MathSTIC, LAREMA, M. GRACZYK : mobilité pour un doctorant en cotutelle qui peut bénéficier du financement spécifique d'aide aux cotutelles pour effectuer cette mobilité
- Mobilité sortante, Pôle LL SHS, CIRPaLL, Mme BRESTIC : mobilité dans le cadre d'un séminaire et dossier classé 9^{ème} sur 11 par la SFR
- Mobilité entrante, Pôle LL SHS, GRANEM, Mme EGGOH : dossier classé 10^{ème} sur 11 par la SFR
- Mobilité entrante, Pôle Matériaux, Moltech Anjou, M. AVARVARI : mobilité pour un doctorant en cotutelle qui peut bénéficier du financement spécifique d'aide aux cotutelles pour effectuer cette mobilité
- Mobilité entrante, Pôle Matériaux, LPHIA, M. SANCHEZ : demande de mobilité pour une personne qui se trouve en Russie. Or, les mobilités impliquant la Russie ne sont pas éligibles pour cette campagne 2023.
- Mobilité entrante, Pôle MathSTIC, LERIA, M. MONFROY : priorité donnée pour une demande de mobilité sortante
- Mobilité entrante, Pôle MathSTIC, LERIA, M. CHAUVET : mobilité prévue en octobre 2023
- Mobilité entrante, Pôle LL SHS, GRANEM, M. MEATCHI : dépassement de la limite de l'empreinte carbone

Une autre demande, déposée par M. ZOLOMIAN, avait été retenue dans un premier temps par le bureau de la CR mais un autre financement a été obtenu et la demande est donc retirée du tableau des MIR retenues.

M. SIMONEAU recense 12 MIR sortantes et 10 MIR entrantes retenues par le bureau de la CR pour un montant de 70 724 €.

Mme EL BICHR croyait que les mobilités étaient réduites à deux mois.

M. SIMONEAU répond que l'Université d'Angers prend en charge financièrement deux mois de mobilité au maximum mais la mobilité peut être plus longue.

Mme EL BICHR informe avoir bénéficié d'une mobilité à l'étranger l'année dernière, à partir de septembre pour une session qui avait été votée en juin. Or, avec les congés d'été, il était très difficile d'obtenir les signatures. Elle aimerait savoir pourquoi ce choix d'avoir scindé ce dispositif en deux sessions.

M. SIMONEAU rappelle qu'une seule session était organisée lors du lancement du dispositif MIR. Le fait de scinder le dispositif en deux sessions a été provoqué par la crise sanitaire pour reporter éventuellement un dossier validé en première session vers la deuxième session. Une discussion a eu lieu en 2022 pour savoir si on revenait à une seule session et les collègues prennent pour l'instant le parti de poursuivre avec ce système en deux sessions. La réalité montre en effet que certaines mobilités n'ont pas lieu alors que d'autres coûtent moins chères que ce qui était prévu sur le budget initial. Lorsqu'une demande est annulée, il faudrait pouvoir disposer d'une liste complémentaire pour faire bénéficier d'autres collègues de ce soutien dans le cas d'une seule session. Il n'y a pas de règle idéale et M. SIMONEAU pense que les deux systèmes, à une ou deux sessions, ont des avantages et des inconvénients.

Mme GIRAULT suggère d'intégrer dans la session 1 des mobilités qui sont déjà prévues pour septembre/octobre.

M. SIMONEAU craint que l'intégralité de l'enveloppe soit consommée dès la première session. Il propose d'en rediscuter dans le cadre de la campagne 2024. Par ailleurs, il informe que l'Université d'Angers a pris la décision de verser une compensation carbone en lien avec chaque mobilité, à hauteur de 337 €, à la Fondation Good Planet.

M. SIMONEAU met à l'approbation de la Commission de la Recherche les propositions du Bureau de la Commission de la Recherche d'aide à la Mobilité internationale recherche 2023 – 1^{ère} session.

Les propositions du Bureau de la Commission de la Recherche d'aide à la Mobilité internationale recherche 2023 – 1^{ère} session, sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

4. Vie des laboratoires

4.1 2^{ème} avis sur un refus de renouvellement d'inscription en doctorat

M. CLERE informe qu'une procédure a été engagée par M. Serge BANDOKI qui est doctorant car il lui a été refusé une inscription en troisième année de doctorat à l'issue de son comité de suivi individuel (CSI). M. Serge BANDOKI a effectué un recours auprès de la CR pour obtenir un deuxième avis. La procédure mise en place consiste en la désignation d'un rapporteur qui a pour mission de reprendre le dossier du doctorant et d'auditionner, à minima, le doctorant, la directrice de thèse, le directeur de l'école doctorale et le directeur du laboratoire. Mme ROUSSEAU a été désignée rapporteure et a donné un avis défavorable à cette demande.

Mme ROUSSEAU explique que M. Serge BANDOKI était inscrit en thèse en 2018-2019 puis en 2019-2020. Des difficultés ont déjà été signalées lors du premier CSI en 2019, avec un avis favorable pour poursuivre la thèse malgré une formation insuffisante et une absence d'engagement dans la vie de l'unité de recherche. Les mêmes remarques ont été formulées au CSI d'avril 2020. Le plan de thèse était insuffisamment avancé, et le CSI avait émis un avis réservé voire défavorable si la directrice de thèse confirmait que le travail rédactionnel n'était pas suffisant. M. Serge BANDOKI affirme avoir envoyé des documents à sa directrice de thèse qui n'ont soi-disant pas été corrigés, ce qui n'est pas le cas. Mme ROUSSEAU a en effet pu consulter des preuves d'échanges de mail entre le doctorant et sa directrice de thèse, et cette dernière a bien corrigé une partie du travail écrit.

La crise sanitaire a ensuite interrompu toute relation entre le doctorant et sa directrice de thèse, ce qui fait qu'il ne s'est pas réinscrit en 2021 et 2022. Mme ROUSSEAU n'a pas obtenu d'explication claire sur cette absence d'inscription. M. Serge BANDOKI travaille à temps partiel dans l'Éducation Nationale selon ses dires mais sans davantage de précisions. Il a suivi quelques colloques mais de façon très ponctuelle avant la crise sanitaire. Il a écrit quelques articles de vulgarisation sur internet mais il n'y a pas de réelle production scientifique pour l'instant. La communication entre le directeur de l'école doctorale et le doctorant se fait en pointillées, et le doctorant a manqué le dernier CSI, soi-disant pour un problème de connexion internet. Il a été constaté une certaine mauvaise foi de la part du doctorant vis-à-vis de son travail de thèse qui n'avance pas. Au vu des discussions que Mme ROUSSEAU a eues, elle confirme que ce travail n'avance pas et n'avancera pas dans l'année qui lui reste si jamais il était autorisé à s'inscrire en troisième année de doctorat.

M. SIMONEAU aimerait savoir s'il est possible d'interrompre son inscription pendant deux ans en thèse et reprendre par la suite.

M. CLERE explique qu'il existe la possibilité d'une année de césure mais encore faut-il en faire la demande.

Mme CAMUS aimerait savoir s'il y a eu plusieurs témoins.

M. SIMONEAU indique que les témoins sont toutes les personnes qui ont été auditionnées, et Mme ROUSSEAU a également basé son rapport sur des documents qu'elle a pu collecter comme des échanges de mails.

Mme ROUSSEAU signale que M. Serge BANDOKI a toujours transmis les rapports d'avancement annuels de la thèse en retard. Elle a eu accès à plusieurs mails de l'université

lui indiquant qu'il était hors-délai. Il a aussi mis plus de six mois à s'acquitter des frais d'inscription pour sa deuxième année de thèse, après des relances multiples.

M. SIMONEAU demande à la Commission de la Recherche d'émettre un 2^{ème} avis sur la demande de renouvellement d'inscription en doctorat de M. Serge BANDOKI.

La Commission de la Recherche émet un avis défavorable au renouvellement de l'inscription en doctorat de M. Serge BANDOKI.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour, en l'absence de Mme LONG, directrice de thèse de M. Serge BANDOKI, qui a quitté la séance pour ne pas prendre part aux débats et au vote.

5. Vie institutionnelle

5.1 Election d'un membre au Bureau de la Commission de la Recherche

M. SIMONEAU rappelle que le bureau de la CR comprend :

- Le Président
- Le/La Vice-président en charge de la recherche
- Le/La Vice-président.e en charge de la valorisation scientifique
- 1 membre de la Commission de la Recherche par pôle de recherche
- Les directeurs.rices de SFR, en qualité d'invités

Suite à la nomination de M. CANEVET dans le corps des Professeurs d'Université, un siège est à pourvoir au Bureau de la CR pour le pôle Matériaux. La proposition est de valider la candidature de M. Philippe BLANCHARD.

M. SIMONEAU invite les membres de la Commission de la recherche à procéder à l'élection de M. Philippe BLANCHARD en tant que membre du Bureau de la Commission de la recherche.

À l'issue du scrutin, M. Philippe BLANCHARD est élu membre du Bureau de la Commission de la recherche sur proposition du Président.

Cette élection est acquise, suite à un vote à bulletin secret, à l'unanimité avec 28 voix pour.

4. Questions diverses

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h10.

Le Président
de l'Université d'Angers
Christian ROBLÉDO
Signé

4. ANNEXE : diaporama de la séance du 16 janvier 2023